

**Fiche de données de sécurité**  
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)  
conforme Règlement (CE) 2020/878



N° de l'article: 18820004  
Date d'édition: 08.08.2023  
Version: 23.0

einfach Schöner Profiweiss-mix  
Date d'exécution: 03.05.2023  
Date d'émission: 03.05.2023

FR  
Page 1 / 9

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

**1.1. Identificateur de produit**

N° de l'article (producteur/fournisseur) 18820004  
Nom commercial du produit/désignation einfach Schöner Profiweiss-mix  
Basis A

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**Utilisations identifiées pertinentes**

Peinture extérieure base émulsion

Le produit est une marchandise traitée avec des produits biocides.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**fournisseur (fabricant/importateur/utilisateur en aval/vendeur)**

Wilckens Farben GmbH

Schmiedestrasse 10

D-25348 Glückstadt

Téléphone: +49 4124 606-0

Télécopie: +49 4124 1537

**Service responsable de l'information:**

Labor

E-mail (personne compétente)

lab@wilckens.com

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'appel d'urgence

+49 4124 606 188

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

**Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

**2.2. Éléments d'étiquetage**

Contient le produit biocide CMIT / MIT 3: 1 pour maintenir la stabilité au stockage.

**Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

**Pictogrammes des risques**

**Mentions de danger**

non applicable

**Conseils de prudence**

P101

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102

Tenir hors de portée des enfants.

P103

Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

**Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage**

non applicable

**Informations supplémentaires sur les dangers**

EUH211

Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

EUH208

Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one; masse de réaction de 5-chloro- 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol- 3-one (3:1). Peut produire une réaction allergique.

EUH210

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

**2.3. Autres dangers**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants**

**3.2. Mélanges**

**Description**

Dispersion

**Composants dangereux**

**Fiche de données de sécurité**  
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)  
conforme Règlement (CE) 2020/878



N° de l'article: 18820004  
Date d'édition: 08.08.2023  
Version: 23.0

einfach Schöner Profiweiss-mix  
Date d'exécution: 03.05.2023  
Date d'émission: 03.05.2023

FR  
Page 2 / 9

**Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

N°CE n°CAS Numéro d'identification UE	Numéro d'enregistrement REACH Désignation Classification: // Remarque	pds %
220-120-9 2634-33-5 613-088-00-6	01-2120761540-60-XXXX 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one Acute Tox. 4 H302 / Acute Tox. 2 H330 / Skin Irrit. 2 H315 / Eye Dam. 1 H318 / Skin Sens. 1 H317 / Aquatic Acute 1 H400 / Aquatic Chronic 1 H410 (M = 1) Valeur limite de concentration spécifique (SCL): Skin Sens. 1 H317 >= 0,05	0,025 < 0,05
55965-84-9 613-167-00-5	01-2120764691-48-XXXX masse de réaction de 5-chloro- 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol- 3-one (3:1) Acute Tox. 2 H330 / Acute Tox. 2 H310 / Acute Tox. 3 H301 / Skin Corr. 1C H314 / Eye Dam. 1 H318 / Skin Sens. 1A H317 / Aquatic Acute 1 H400 (M = 100) / Aquatic Chronic 1 H410 (M = 100) / EUH071 Valeur limite de concentration spécifique (SCL): Skin Corr. 1C H314 >= 0,6 / Skin Irrit. 2 H315 >= 0,06 / Eye Dam. 1 H318 >= 0,6 / Eye Irrit. 2 H319 >= 0,06 / Skin Sens. 1A H317 >= 0,0015 Estimation de la toxicité aiguë (ETA): ETA (par voie orale): 64 mg/kg p.c. / ETA (dermique): 87 mg/kg p.c. / ETA (inhalation, vapeur): 0,33 mg/L	0,00015 < 0,0015

**Indications diverses**

Texte intégral des classifications: voir section 16

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

**4.1. Description des premiers secours**

**Remarques générales**

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin. En cas de perte de conscience, ne rien administrer par voie buccale, mise en décubitus latéral et consulter un médecin.

**En cas d'inhalation**

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire

**Après contact avec la peau**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. N'employer ni solvants, ni diluants.

**Après contact avec les yeux**

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Demander immédiatement un avis médical.

**En cas d'ingestion**

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Demander immédiatement un avis médical. Garder la victime au calme. NE PAS faire vomir.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aide élémentaire, décontamination, traitement symptomatique.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

**5.1. Moyen d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés**

mousse résistante à l'alcool, dioxyde de carbone, Poudre, brouillard, (eau)

**Moyens d'extinction inappropriés**

jet d'eau de forte puissance

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, formation d'une épaisse fumée noire. L'inhalation des produits de décomposition dangereux présente un

N° de l'article: 18820004  
Date d'édition: 08.08.2023  
Version: 23.0

einfach Schöner Profiweiss-mix  
Date d'exécution: 03.05.2023  
Date d'émission: 03.05.2023

FR  
Page 3 / 9

danger grave pour la santé.

### 5.3. **Conseils aux pompiers**

Tenir un appareil de protection respiratoire à disposition. Refroidir avec de l'eau les récipients fermés se trouvant à proximité du foyer d'incendie. Ne pas laisser s'écouler l'eau d'extinction dans les canalisations, le sol ou le milieu aquatique.

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### 6.1. **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Ventiler la zone concernée. Ne pas inspirer les vapeurs.

### 6.2. **Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas de pollution de cours d'eau, de lacs ou de canalisations, informer les autorités compétentes selon les réglementations locales.

### 6.3. **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Délimiter le matériel usé avec un absorbant ininflammable (par ex. du sable, de la terre, de la vermiculite, de la diatomite) et pour son élimination, respecter les directives locales en le plaçant dans des conteneurs prévus à cet effet (cf chapitre 13). Effectuer ensuite un nettoyage avec des détergents. Ne pas utiliser de solvants.

### 6.4. **Référence à d'autres sections**

Respecter la directive concernant la protection (voir rubriques 7 et 8).

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### 7.1. **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

#### **Précautions de manipulation**

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer la poussière d'aiguisage. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Protection individuelle: voir rubrique 8. Ne jamais vider le réservoir à l'aide de pression – il ne s'agit pas d'un réservoir sous pression! Toujours conserver dans des conteneurs de même matière que le conteneur original. Suivre les prescriptions légales de protection et de sécurité.

### 7.2. **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

#### **Demandes d'aires de stockage et de récipients**

Stockage en accord avec les directives de sécurité de l'entreprise. Conserver le récipient bien fermé. Ne jamais vider le réservoir à l'aide de pression – il ne s'agit pas d'un réservoir sous pression! Interdit de fumer. Entrée interdite aux personnes non autorisées. Stocker soigneusement les récipients fermés à la verticale, pour empêcher tout écoulement du produit. Les sols doivent être conformes aux "Lignes directrices pour la prévention du risque d'inflammation dues aux décharges électrostatiques (TRGS 727)".

#### **Conseils pour le stockage en commun**

Tenir à l'écart de substances acides ou alcalines ainsi que d'agents oxydants.

#### **Autres indications relatives aux conditions de stockage**

Respecter les indications mentionnées sur l'étiquette. Conserver dans les locaux secs et bien ventilés à une plage de température de 15 °C à 30 °C. Protéger de la chaleur et des radiations solaires directes. Conserver le récipient bien fermé. Eloigner toute source d'ignition. Interdit de fumer. Entrée interdite aux personnes non autorisées. Stocker soigneusement les récipients fermés à la verticale, pour empêcher tout écoulement du produit.

### 7.3. **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques. Observer le mode d'emploi.

## **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

### 8.1. **Paramètres de contrôle**

#### **Valeurs limites au poste de travail**

non applicable

### 8.2. **Contrôle de l'exposition**

Assurer une bonne ventilation. Cela peut être obtenu par une aspiration locale ou spatiale. Au cas où cela ne suffirait pas pour maintenir la concentration des vapeurs d'aérosols et des vaporisateurs en dessous de la valeur limite au poste de travail, il faut porter un appareil de protection respiratoire autonome.

#### **Protection individuelle**

##### **Protection respiratoire**

Si la concentration du produit vaporisé est au dessus de la valeur limite au poste de travail, il faut porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser uniquement des appareils de protection respiratoire portant le marquage CE et le numéro de contrôle à quatre chiffres.

N° de l'article: 18820004  
Date d'édition: 08.08.2023  
Version: 23.0

einfach Schöner Profiweiss-mix  
Date d'exécution: 03.05.2023  
Date d'émission: 03.05.2023

FR  
Page 4 / 9

#### Protection des mains

Pour un maniement de longue durée ou répété, utiliser des gants de manutention: NBR (Caoutchouc nitrile)  
Epaisseur du matériau des gants > 0,4 mm ; Temps de pénétration > 480 min.

Suivre les instructions et les indications du fabricant lors de l'utilisation, du stockage, de l'entretien et du remplacement des gants. L'étanchéité des gants dépend de l'intensité et de la durée de l'exposition de la peau. Modèles de gants recommandés EN ISO 374

Les crèmes de protection peuvent aider à protéger les parties de la peau exposées. Après un contact, ne les utiliser en aucun cas.

#### Protection yeux/visage

En cas de risque d'éclaboussures, porter des lunettes de protection bien hermétiques.

#### Protection corporelle

Porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles (coton) ou en fibres résistantes à la chaleur.

#### Mesures de protection

Après un contact avec la peau, bien nettoyer avec de l'eau et du savon ou utiliser un détergent approprié.

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Voir rubrique 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles \*

État physique:	Liquide
Couleur:	cf. étiquette
Odeur:	caractéristique
Seuil olfactif:	non applicable
Point de fusion/point de congélation:	1830 °C Source: dioxyde de titane
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	100 °C  Méthode: DIN 53171 Source: Water
Inflammabilité:	non applicable
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	
Limite inférieure d'explosivité:	non applicable
Limite supérieure d'explosivité:	non applicable
Point éclair:	non applicable
Température d'auto-inflammation:	non applicable
Température de décomposition:	non applicable
pH à 20 °C:	8 - 9 / 100,0 pds %
Viscosité cinématique (40°C):	4194,09 mm <sup>2</sup> /s
Viscosité à 20 °C:	6500 mPa* s Méthode: TM 33 b
solubilité(s):	
Solubilité dans l'eau à 20 °C:	complètement miscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	voir rubrique 12
Pression de vapeur à 20 °C:	0,3099 mbar
Densité et/ou densité relative:	
Densité à 20 °C:	1,55 g/cm <sup>3</sup>
Densité de vapeur relative:	non applicable
caractéristiques des particules:	non applicable

#### 9.2. Autres informations

Teneur en corps solides: 60 pds %

**Fiche de données de sécurité**  
**conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**  
**conforme Règlement (CE) 2020/878**



N° de l'article: 18820004  
Date d'édition: 08.08.2023  
Version: 23.0

einfach Schöner Profiweiss-mix  
Date d'exécution: 03.05.2023  
Date d'émission: 03.05.2023

FR  
Page 5 / 9

**teneur en solvant:**

**Solvants organiques:** 0 pds %  
**Eau:** 40 pds %

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

**10.1. Réactivité**

Aucune information disponible.

**10.2. Stabilité chimique**

Produit stable si les conditions de stockage et d'utilisation sont respectées. Informations complémentaires sur le mode de stockage approprié: voir rubrique 7.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Tenir à l'écart d'acides forts, de bases fortes et d'agents oxydants puissants, afin d'éviter des réactions exothermiques.

**10.4. Conditions à éviter**

Produit stable si les conditions de stockage et d'utilisation sont respectées. Informations complémentaires sur le mode de stockage approprié: voir rubrique 7. En présence de températures élevées, il peut se former des produits de décomposition dangereux.

**10.5. Matières incompatibles**

non applicable

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

En présence de températures élevées, il peut se former des produits de décomposition dangereux, p. ex.: dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, fumée, oxydes d'azote.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

**Toxicité aiguë**

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

par voie orale, DL50, Rat: 670 - 784 mg/kg

dermique, DL50, Rat: > 2000 mg/kg

masse de réaction de 5-chloro- 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol- 3-one (3:1)

par voie orale, DL50, Rat: 64 mg/kg

dermique, DL50, Lapin: 87,12 mg/kg

par inhalation (poussières et fumigènes), LC50, Rat: 0,33 mg/L (4 h)

**Corrosion cutanée/irritation cutanée; Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

masse de réaction de 5-chloro- 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol- 3-one (3:1)

Peau, Cochon d'Inde (4 h)

Méthode: OCDE 406

sensibilisants

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

Peau, Cochon d'Inde:

Méthode: OCDE 406

**Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique; Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Expériences tirées de la pratique/sur l'homme**

Un contact prolongé ou répété avec ce produit dégraisse la peau et peut provoquer une irritation de contact non-allergique (dermatose de contact) et/ou risque de provoquer une résorption des substances nuisibles. Des projections dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des lésions réversibles.

**Evaluation résumée des propriétés CMR**

N° de l'article: 18820004  
Date d'édition: 08.08.2023  
Version: 23.0

einfach Schöner Profiweiss-mix  
Date d'exécution: 03.05.2023  
Date d'émission: 03.05.2023

FR  
Page 6 / 9

Les composants de ce mélange ne satisfont pas aux critères de classification CMR 1A ou 1B conforme CLP.

#### Remarque

On ne dispose d'aucune donnée sur la préparation elle-même. La préparation a été jugée selon la méthode conventionnelle de la directive 1999/45/CE Préparations Dangereuses et n'a pas été classée.

#### 11.2. Informations sur les autres dangers

##### Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune information disponible.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

On ne dispose d'aucune donnée sur la préparation elle-même.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

#### 12.1. Toxicité

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

Toxicité pour le poisson, LC50, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel): 1,6 mg/L (96 h)

Toxicité pour la daphnia, EC50, Daphnia magna: 3,27 mg/L (48 h)

Toxicité pour les algues, ErC50, Pseudokirchneriella subcapitata: 0,067 mg/L

masse de réaction de 5-chloro- 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol- 3-one (3:1)

Toxicité pour le poisson, LC50, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel): 0,19 mg/L (96 h)

Méthode: OCDE 203

Toxicité pour la daphnia, EC50, Toxicité pour la daphnia: 0,16 mg/L (48 h)

Toxicité pour les algues, ErC50, Algues: 0,018 mg/L (72 h)

##### Long terme Écotoxicité

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

Toxicité pour le poisson, NOEC, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) (28 )

masse de réaction de 5-chloro- 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol- 3-one (3:1)

Toxicité pour les algues, NOEC, Pseudokirchneriella subcapitata: 0,0012 mg/L (72 h)

Méthode: OCDE 201

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

: 0 % ; Évaluation Zahn-Wellens Test

Méthode: OCDE 302B

: > 70 % ; Évaluation Activated Sludge Units

Méthode: OCDE 303A

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

Coefficient de partage: n-octanol/eau: 0,7 ; Évaluation Log KOW

Méthode: OCDE 117

Méthode CLHP

##### Facteur de bioconcentration (FBC)

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

Facteur de bioconcentration (FBC): 6,95

Méthode: OCDE 305

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Absence de données toxicologiques.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

#### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune information disponible.

#### 12.7. Autres effets nocifs

Aucune information disponible.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

N° de l'article: 18820004      einfach Schöner Profiweiss-mix  
Date d'édition: 08.08.2023      Date d'exécution: 03.05.2023  
Version: 23.0      Date d'émission: 03.05.2023

FR  
Page 7 / 9

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Élimination appropriée / Produit

##### Recommandation

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.

#### Liste des propositions pour les code déchets/désignations des déchets selon le CED

080112      Déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11

#### Élimination appropriée / Emballage

##### Recommandation

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les fûts non conformément purgés constituent des déchets spéciaux.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

**Cette préparation n'est pas classée dangereuse selon les règles internationales en matière de transport de matières dangereuses (ADR/RID, IMDG, ICAO/IATA).**

**Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.**

### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

non applicable

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

non applicable

### 14.4. Groupe d'emballage

non applicable

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Transport par voie terrestre (ADR/RID)      non applicable

Polluant marin      non applicable

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport uniquement dans des conteneurs fermés, en position verticale et sûrs. Assurez-vous que les personnes qui transportent le produit sachent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de naufrage.

Précautions de manipulation: voir paragraphes 6 - 8

#### Indications diverses

##### Transport par voie terrestre (ADR/RID)

code de restriction en tunnel      -

##### Transport maritime (IMDG)

Numéro EmS      non applicable

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Pas de transport en tant que marchandises en vrac conformément au Code IBC

## RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations EU

##### Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles [Industrial Emissions Directive]

valeur de COV (dans g/L): 0

##### Directive n° 2004/42/CE relative à la limitation des émissions de COV dues à l'utilisation de solvants organiques dans les vernis et peintures

catégorie de produits COV: (Cat. A/a) ; valeur limite de COV: 30 g/l

Teneur maximale en COV du produit prêt à l'emploi (dans g/L): 0

#### Directives nationales

**Fiche de données de sécurité**  
**conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**  
**conforme Règlement (CE) 2020/878**



N° de l'article: 18820004  
 Date d'édition: 08.08.2023  
 Version: 23.0

einfach Schöner Profiweiss-mix  
 Date d'exécution: 03.05.2023  
 Date d'émission: 03.05.2023

FR  
 Page 8 / 9

**Notice explicative sur la limite d'occupation**

Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

**Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour les substances suivantes de ce mélange:**

N°CE n°CAS	Désignation	Numéro d'enregistrement REACH
220-120-9 2634-33-5	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	01-2120761540-60-XXXX
55965-84-9	masse de réaction de 5-chloro- 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol- 3-one (3:1)	01-2120764691-48-XXXX

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

**Texte intégral de la classification suivant la section 3:**

Acute Tox. 4 / H302	Toxicité aiguë (par voie orale)	Nocif en cas d'ingestion.
Acute Tox. 2 / H330	Toxicité aiguë (par inhalation)	Mortel par inhalation.
Skin Irrit. 2 / H315	Corrosion cutanée/irritation cutanée	Provoque une irritation cutanée.
Eye Dam. 1 / H318	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque de graves lésions des yeux.
Skin Sens. 1 / H317	Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Peut provoquer une allergie cutanée.
Aquatic Acute 1 / H400	Danger pour l'environnement aquatique	Très toxique pour les organismes aquatiques.
Aquatic Chronic 1 / H410	Danger pour l'environnement aquatique	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Acute Tox. 2 / H310	Toxicité aiguë (dermique)	Mortel par contact cutané.
Acute Tox. 3 / H301	Toxicité aiguë (par voie orale)	Toxique en cas d'ingestion.
Skin Corr. 1C / H314	Corrosion cutanée/irritation cutanée	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Skin Sens. 1A / H317	Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Peut provoquer une allergie cutanée.

**Abréviations et acronymes**

ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
LEP	Limite d'exposition professionnelle
VLB	Valeur limite biologique
CAS	Service des résumés chimiques
CLP	Classification, étiquetage et emballage
CMR	Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction
DIN	Deutsches Institut für Normung / Norm des Deutschen Instituts für Normung (German Institute for Standardization / German industrial standard)
DNEL	Dose dérivée sans effet
EAKV	Catalogue européen des déchets
EC	Concentration efficace
CE	Communauté européenne
EN	Norme européenne
IATA-DGR	Association du transport aérien international – Règlement sur les marchandises dangereuses
IBC Code	Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
ICAO-TI	Instructions techniques de l'organisation de l'aviation civile internationale pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses
Code IMDG	Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
ISO	L'Organisation internationale de normalisation
LC	Concentration létale
LD	Dose létale
MARPOL	Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration prédite sans effet
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises Dangereuses
ONU	United Nations
COV	Composés organiques volatils

**Fiche de données de sécurité**  
**conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**  
**conforme Règlement (CE) 2020/878**



N° de l'article: 18820004      einfach Schöner Profiweiss-mix  
Date d'édition: 08.08.2023      Date d'exécution: 03.05.2023  
Version: 23.0      Date d'émission: 03.05.2023

FR  
Page 9 / 9

---

vPvB                      très persistantes et très bioaccumulables

**Indications diverses**

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles ainsi qu'aux dispositions nationales et communautaires en vigueur. Le produit ne doit pas, sans autorisation écrite, être affecté à un autre usage que celui indiqué au rubrique 1. L'utilisateur doit comprendre toutes les mesures nécessaires à prendre pour répondre aux exigences spécifiées dans les lois et les règlements locaux. Cette feuille de données de sécurité décrit les procédures de sécurité de notre produit et ne garantit pas les propriétés du produit.

\* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente